

CADASTRE

---

REMANIEMENT DU CADASTRE

---

# AVIS

## AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

---

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **VILLIERS-SAINT-FREDERIC** sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune de VILLIERS-SAINT-FREDERIC

du 02/05/2018 au 02/06/2018 (inclus)

**Aux heures d'ouverture de la mairie.**

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites

**du 28/05/2018 au 02/06/2018**

**Cette réception aura lieu aux heures d'ouverture de la mairie**

**(y compris les jours non ouvrables suivants :02/06/2018 de 9h30 à 12h00 )**

**Le Maire,**